



Syndicat Intercommunal Val Anzieux Plancieux

M. Le Président, M. LAFFONT
Résidence Le Vivaldi
Rue Aristide Briand
42210 MONTROND LES BAINS

Saint Genest Malifaux, le 21/01/2025

N/REF. : P-24-50v2

OBJET : Travaux de renouvellement AEP

Secteur les Cerises

BELLEGARDE EN FOREZ

Messieurs,

Pour faire suite à nos échanges, et notre rencontre, dont je vous remercie très sincèrement, vous trouverez ci-dessous ma proposition financière d'intervention, concernant la Maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement AEP secteur Les Cerises, depuis l'impasse des Champs et en long de la route de St Cyr puis la rue des Cerises, à Bellegarde en Forez.

Il s'agit de réaliser les travaux suivants :

- 1050M environ de canalisation principale DN50 à 32 à poser principalement en accotement de route départementale, puis en accotement et/ou en axe de route communale, principalement,
- 1 fonçage pousse-tube pour passage du ruisseau du Claveau,
- Raccordement d'abonnés concernés par la colonne remplacée, et reprise d'antennes
- Raccordements amont/aval,
- Réfection de tranchées

Le coût d'objectif, pour les travaux suscités, n'a pas été communiqué à ce jour

1) Descriptif de la mission

Pour l'autorité compétente par délégation



Mission à réaliser suivant les éléments normalisés suivants, issus de la loi MOP :

- Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) pour la consultation des prestataires externes nécessaires,
- Projet [PRO],
- Assistance à la passation des Contrats de travaux [ACT] (dont élaboration du DCE, rédaction du rapport d'analyse des offres et préparation du marché de travaux),
- VISA des études d'exécution des entreprises [VISA],
- Direction de l'Exécution des Travaux [DET] (je prévois dans mon offre 1 intervention programmée + 1 intervention impromptue hebdomadaire minimum en phase chantier – Durée 6 semaines),
- Assistance aux Opérations de Réception des travaux [AOR]

En option, la rédaction d'un dossier loi sur l'eau rubrique 3.1.5.0 simplifié concernant le passage du cours d'eau

Cette offre ne comprend pas la réalisation des relevés topographiques, des diagnostics amiante/HAP des enrobés existants, les Investigations Complémentaires sur réseaux existants éventuellement nécessaires, ni les épreuves de contrôle de réception.

Elle comprend toutefois la réalisation des éléments de consultation de ces prestataires, en assistance au SIVAP (phase AMO).

2) Devis détaillé

Le montant de la rémunération proposé est forfaitaire sur la base de la masse de travaux sus-évoquée

En cas d'extension de la masse de travaux à réaliser à la demande du SIVAP, les honoraires pourront être recalculés.

Le montant de la proposition financière s'établit donc ainsi :

Phases de la mission de MOE	% par phase	Montant par phase
AMO (prestations externes)	6%	250,00 €
PRO	38%	1 600,00 €
ACT	12%	500,00 €
VISA/DET	39%	1 650,00 €
AOR	5%	210,00 €
TOTAL HT	100%	4 210,00 €
TVA		842,00 €
TOTAL TTC		5 052,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250210-BS25-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Publication : 17/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

En option, le dossier loi sur l'eau simplifié rubrique 3.1.5.0 sera facturé au montant de 500 euros HT, soit 600 euros TTC



Chaque phase sera rémunérée mensuellement, sur facture, au prorata de l'avancement de chacune d'elle.

Si cette offre vous agréee, je vous remercie par avance de me la retourner datée et signée avec la mention « Bon pour valoir commande », à l'issu de quoi nous nous rencontrerons pour lancer l'opération.

J'espère que cette proposition me vaudra la faveur de vos ordres et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général de SICC VRD, Ingénieur
Sylvain DUMOND